

pêche & développement

La lettre d'information
trimestrielle
du Collectif
Pêche & Développement

n° 85
3ème trimestre 2009

Editorial

Une économiste - Prix Nobel - au secours des pêcheurs

Pour la Commission européenne, la clé de la réponse à la crise de la pêche se trouve dans l'élimination de la surcapacité. Pour y arriver, elle propose une politique libérale de QIT.

Le fondement théorique de l'approche de la Commission et de la majorité des scientifiques est « la tragédie des communs » exposée par Hardin. Elle considère que le problème de la surpêche et du surinvestissement pour la course au poisson réside dans l'absence d'appropriation privée des droits d'accès à la ressource. C'est justement cette analyse qui avait servi à justifier l'appropriation des terrains communaux par les grands propriétaires terriens du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle avec les enclosures. Cette gigantesque expropriation avait permis d'expulser des milliers de paysans sans droits. Nous assistons aujourd'hui à un phénomène du même genre en mer avec la bénédiction des autorités publiques. Idéologiquement, le terrain est bien préparé pour exclure le maximum de pêcheurs de leur activité, sans aucune reconnaissance de leurs droits. La pêche est présentée comme une activité destructrice destinée à être remplacée par l'aquaculture. Juridiquement, se met en place un droit de l'environnement marin très contraignant, du niveau international au niveau local. Ce droit de l'environnement s'impose sans discussion aux pêcheurs, ils n'ont pas participé à son élaboration et ils n'ont pour leur part aucune reconnaissance juridique de leurs droits d'usage collectifs sur des territoires et des ressources qu'ils exploitent et souvent gèrent depuis des décennies sinon des siècles (prud'homies). Les partisans de la « tragédie des communs » nient la capacité des pêcheurs à gérer des territoires et des ressources communes sur lesquels leurs sont reconnus des droits collectifs.

Le Prix Nobel d'économie, récemment attribué à Mme Ostrom, vient à point nommé pour contrebalancer l'énorme pression exercée par certains lobbies, de nombreux scientifiques et écologistes, pour mettre en place une marchandisation des droits de pêche (QIT ou jours de mer). Mme Ostrom défend, pour sa part, l'idée d'une gestion collective des biens communs, validée par de nombreuses expériences. Elle vient d'apporter son appui aux pêcheurs américains de la côte Est, confrontés à la privatisation et aux restrictions extrêmes réclamées par de puissantes organisations écologistes. En France, par chance, les associations écologistes se sont toutes déclarées opposées aux QIT, au cours des Assises de la pêche, parfois en contradiction avec leurs instances internationales (WWF). S'il existe de nombreuses divergences et contentieux entre écologistes et pêcheurs, il existe aussi des approches communes possibles qui peuvent constituer le socle d'un dialogue ouvert et constructif.

Alain Le Sann



Sommaire

REFORME DE LA PCP

Un projet écolo-libéral qui programme la disparition de la pêche artisanale (sinon toute la pêche) en France
page 2

BRETAGNE

Identification, analyse et mise en valeur des initiatives de gestion, de préservation et de valorisation des ressources mlse en oeuvre par les pêcheurs en Bretagne
page 3

SENEGAL

Près de 500 jeunes pêcheurs rapatriés d'Espagne se rebiffent ...
page 5

INDE

La crevette ne paie pas
page 7

Prix : 1.50 €

Un projet écolo-libéral qui programme la disparition de la pêche artisanale (sinon toute la pêche) en France

Il ne s'agit pas bien sûr d'une exécution mais d'une strangulation progressive qui étouffera le malade. Oui, la pêche est malade, et la récente réunion de l'AGLIA à Rochefort en a fait le constat, mais la Commission Européenne a choisi de tuer le malade après avoir contribué à lui transmettre le virus.

Le livre vert

La réforme proposée par le Livre Vert s'appuie sur un diagnostic qui identifie une source unique aux problèmes : la surpêche. Celle-ci a deux conséquences : une dégradation des ressources et une absence de rentabilité de l'activité qui coûte cher en subventions.

Le constat est juste mais seulement en partie, car il y a bien d'autres éléments à l'origine de la crise récurrente en France et en Europe ; ce sont les importations et les produits aquacoles à bas prix, la dégradation de l'environnement côtier, les changements climatiques, la crise énergétique, la concurrence des pêcheurs amateurs, la mauvaise gouvernance et les incertitudes de la gestion scientifique, etc. Si la Commission reconnaît sa responsabilité dans l'échec de la PCP depuis 1983, si elle a engagé un mouvement de décentralisation avec les CCR, elle ne veut pas faire confiance aux pêcheurs et refuse de leur reconnaître des capacités de gestion, préférant s'appuyer sur les seules propositions des scientifiques et des environnementalistes. Ces deux acteurs⁽¹⁾ mettent généralement en avant deux outils de gestion quasi magiques pour résoudre les problèmes de la pêche : les quotas individuels transférables (QIT) avec un marché des droits de pêche et les réserves intégrales interdites à la pêche. Pour eux, les pêcheurs sont le problème et ne peuvent être porteurs de solutions. C'est ce que disent avec force 3 livres récents de Charles Clover, de Philippe Cury et de Frédéric Denhez. Mais à quoi sert une bonne gestion si le poisson ne peut être vendu ?

Frédéric Denhez : « Pour les pêcheurs, cela (la mer) n'est qu'un obstacle à leur travail. Ce qu'il y a dessous, ils s'en fichent » in *Plus de poisson à la criée*, 2008

Charles Clover : « Le processus de management doit être confié à un gestionnaire compétent pour une période de quelques années » in *Surpêche*, 2008

Philippe Cury : « Afin d'éviter que la ressource soit détruite, la propriété commune doit être privatisée ou bien l'aménagement doit être pris en charge par l'Etat » in *Une*

mer sans poissons, 2008

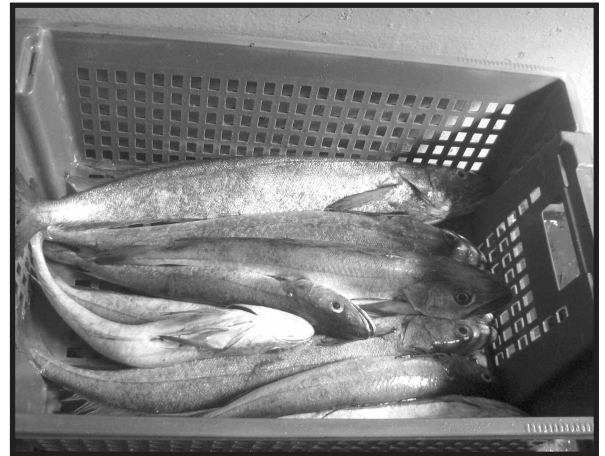
Jacques Weber et Robert Barbault : « Les marchés de droits sont un autre instrument permettant de prendre en compte l'écosystème par delà la ou les seules espèces visées » in *Crid'infos*, octobre 2009

De fait, la crise de la ressource sert de prétexte pour faire avaler au grand public une transformation radicale de l'organisation sociale de la pêche, en particulier en France, largement basée sur le modèle artisanal. Ce public a été et sera abreuvé d'ouvrages, d'articles et de films où les scientifiques et les écologistes justifient cette mutation par la description unilatérale de pêcheurs destructeurs, appuyée par un vocabulaire comme « murs de la mort »,

« bulldozers de la mer » suggérant des images émotionnelles qui rendent impossible un débat rationnel. Même des élus d'importance, comme un ancien ministre en charge de la pêche, considèrent que la pêche artisanale est une activité folklorique qui doit disparaître (Cf le film de Charles Menzies « Face à la tempête »). L'objectif est de concentrer la pêche entre les mains de quelques armements industriels par le mécanisme des QIT, ou la mise en marché des jours de mer, pour diminuer le nombre de bateaux et de pêcheurs par trois ou quatre. Ces armements seraient rentables sans subvention pour plaire à l'OMC, et faciles à contrôler. Il serait ainsi possible de faire place à de grandes réserves interdites à la pêche. C'est un beau modèle écolo libéral qui condamne la pêche artisanale et ouvre la voie à une prise en main de la quasi-totalité de la pêche française par les puissants armements étrangers.

Bien sûr pour faire passer un tel projet, il faut aussi de la pommade pour rendre la mort plus douce, beaucoup d'argent pour inciter ou obliger les pêcheurs à cesser leur activité et la promesse d'un traitement social pour la petite pêche côtière. On pourrait subventionner la petite pêche du fait de sa vocation sociale. Mais la pêche côtière peut être rentable et elle présente une grande diversité avec des bateaux de plus de 10 ou 12 mètres qui vont bien au-delà des 12 milles. La pêche langoustinière est dans ce cas et elle devrait, selon le Livre Vert, ren-

trer dans le cadre des QIT. De plus, la Commission ne répond pas au problème posé par le développement de la pêche amateur qui réduit le champ d'activité des pêcheurs professionnels. Il faut défendre la pêche côtière mais dans une approche plus com-



Merlus pêchés par un chalutier de pêche langoustinière du Guilvinec, photo Bastien Malgrange, 2009

plexe que celle proposée par la Commission.

Préserver une pêche et des pêcheurs responsables

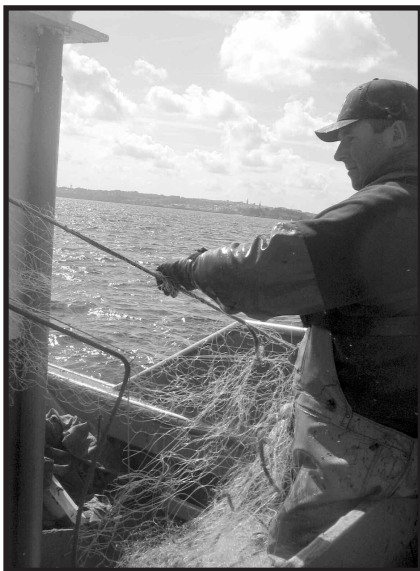
Face à un tel déchaînement politique et médiatique, il est bon de rappeler certaines réalités pour sortir de la crise en préservant une pêche et des pêcheurs responsables :

- Le processus de destruction de bateaux et de diminution des pêcheurs est déjà largement engagé et il va se poursuivre naturellement du fait des difficultés de renouvellement des marins. Il faut donc au contraire maintenir l'attractivité du métier pour garantir l'avenir au lieu d'accélérer les départs qui mettent en péril l'existence de nombreux ports.

- Les pêcheurs sont déjà des acteurs de la gestion, les exemples abondent et il faut les soutenir pour renforcer leurs engagements, améliorer leurs pratiques, réduire l'effort de pêche quand c'est nécessaire en s'appuyant sur leurs propositions, etc. Les scientifiques et les écologistes doivent les accompagner dans ces démarches de co-gestion au lieu de les dénoncer par principe comme incapables de gérer des ressources communes ; l'exemple du parc marin d'Iroise montre que cela est difficile mais possible.

- Si les ressources sont au plus bas, la réduction du nombre de bateaux, les efforts et les initiatives des pêcheurs ont déjà permis d'obtenir des résultats significatifs sur plusieurs stocks (Coquille st Jacques, merlu,

1- Les Ongs françaises d'environnement ne s'inscrivent pas dans ce courant libéral et ont pris position contre les QIT. Quant aux scientifiques, ils sont partagés.



Pêcheur de Douarnenez,
photo Bastien Malgrange, 2009

langoustine, etc), à tel point que les restrictions imposées sont inapplicables (cf merlu). Au lieu de continuer à asséner des restrictions toujours plus fortes quand les choses vont un peu mieux, il faut accompagner le redressement pour donner de l'espoir, même si l'amélioration est plus lente qu'avec de nouvelles mesures drastiques. Ce ne sont pas seulement les stocks qu'il faut sauver, mais aussi les pêcheurs.

Une opposition totale aux droits de pêche transférables

C'est en tenant compte de tous ces éléments qu'il faut une opposition totale, farouche et radicale au système des QIT ou des marchés de jours de mer. Par contre, une extension des Aires Marines Protégées est souhaitable, sur le modèle du Parc marin d'Iroise, en garantissant les droits des pêcheurs, pour planifier les zones côtières, régler les conflits d'usages, maîtriser les nouvelles activités et restaurer l'environnement. L'idéal serait de mettre en place une ceinture bleue en s'inspirant des réflexions menées dans les années 70 pour protéger la zone côtière et y préserver les activités de pêche artisanale. Ceci permettrait aussi de casser le déchainement médiatique contre la pêche et les pêcheurs, en rassemblant les acteurs de la filière mais aussi les restaurateurs, les consommateurs, les écologistes responsables, les élus, les scientifiques. Il faut enfin réfléchir collectivement au renouvellement de la flotte vieillissante pour l'adapter aux réalités et défis du XXIème siècle : énergie, biodiversité, sécurité, etc.

Pour sa part, le Collectif Pêche et Développement participe, chaque 21 Novembre depuis 1998, à la célébration de la Journée Mondiale des Pêcheurs, créée en 1997 à Delhi. Elle aura lieu cette année à Lorient les 20 et 21 Novembre avec la présence d'un scientifique israélien de renom, Menakhem Ben-Yami.

Collectif Pêche et développement
Octobre 2009

Identification, analyse et mise en valeur des initiatives de gestion, de préservation et de valorisation des ressources mises en oeuvre par les pêcheurs en Bretagne

Le secteur de la pêche manque de communication et de visibilité des initiatives prises par les pêcheurs. Ce projet a pour objectif de faire émerger à l'échelle de la Bretagne, les initiatives, portées par les pêcheurs, que ce soit dans le domaine de la gestion de l'espace, des ressources, des techniques de pêche, des caractéristiques techniques des entreprises de pêche, de l'aménagement des pêcheries, de l'expertise scientifique, etc, et ce, sans avoir la prétention d'être exhaustif. Il ne s'agit donc pas de pointer du doigt les « mauvais élèves » comme c'est souvent le cas dans les médias, mais au contraire de mettre en avant les bonnes pratiques, essayer de comprendre la façon dont les pêcheries s'organisent pour progresser et quelles sont les étapes de ces processus ? Quels sont les obstacles ou les tremplins à ces initiatives ? Pourquoi et comment certaines pêcheries arrivent à généraliser les bonnes pratiques et d'autres non ? Et quelle est la place des hommes et des communautés de pêcheurs dans ces initiatives ?

Gestion de la Coquille Saint Jacques de la Baie de Saint-Brieuc

Emergence d'une gestion collective

Années 60' : Début d'exploitation de la coquille St Jacques en baie de Saint-Brieuc

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les pêcheurs de la baie de Saint Brieuc ciblent traditionnellement la praire et l'oursin. Il existe même un label pour la praire d'Erquy. « *Le gisement était tellement productif que les anciens pêcheurs estimaient qu'il y en avait une telle couche que l'on en verrait jamais la fin* » confie Georges Pierron qui achetait son premier bateau en 1958. Cette pêcherie ne connaît pas de restrictions et le stock de praires décline jusqu'à ne plus être exploitable : l'improbable fin était finalement arrivé. En Manche, la coquille Saint-Jacques reste longtemps une espèce d'ordre secondaire principalement du fait de fortes densités de pieuvres, son principal prédateur. Dans la fin des an-

nées 1950, les pêcheurs commencent à récolter quelques coquilles Saint-Jacques dans leurs dragues à praires et en 1961 un véritable gisement est découvert et commence à être exploité. Après une surexploitation, le milieu ne reste généralement pas vide. Cependant, ne se développent pas nécessairement des espèces commerciales et donc exploitables par les pêcheurs.

Hiver 1962 - 1963 : Prise de conscience collective d'un besoin de gestion

Au début des années 1960, le gisement de coquilles Saint-Jacques se développe ainsi que son exploitation. L'hiver 1962-1963 est particulièrement rigoureux. Le froid intense couplé à une surexploitation de la rade de Brest conduit à l'effondrement du stock de la rade de Brest. Celui de la baie de Saint-Brieuc résiste mieux mais subit tout de même d'importantes mortalités. Cependant, cet événement climatique provoque la quasi-disparition des pieuvres. Les Costarmoricains doivent de plus en plus partager leur territoire et leurs ressources avec des Brestoïses arrivant sur la pêcherie. Le nombre de navires en augmentation et l'importante diminution du stock fait prendre conscience aux professionnels de la nécessité d'encadrer leur pêcherie. « *Si l'on continuait à pêcher la coquille comme on avait pêché la praire et l'oursin, on allait dans le mur. Pour nous, il était évident que si l'on n'encadrait pas la ressource et son exploitation, on allait à la catastrophe* » (Georges Brezellec, 06/07/09). Suite à ces épisodes, et pour préparer l'avenir, les professionnels décident de s'organiser collectivement pour gérer leur pêcherie. Dans les années 1960, on ne pêche plus les samedis et dimanches du lever au coucher du soleil puis seulement 4 jours par semaine et 6h par jour.

Années 70 : Mise en place de la licence et encadrement

Le stock de coquilles de la Baie croît rapidement et son exploitation devient le principal revenu des pêcheurs de ce secteur et le premier centre de pro-

duction de coquilles en France (12 000 tonnes en 1972). Georges Pierron devient président de la Fédération Française des Syndicats Professionnels Maritimes. Avec ses collègues pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc, il met en place la section 5 du Comité Interprofessionnel des Coquillages de Pêche, l'équivalent de l'actuelle Commission Coquillages et Pêche à Pieds (CPP). Ses objectifs de gestion des ressources sont prévus en particulier pour la coquille Saint-Jacques. Après maintes réflexions, le moyen légal le plus efficace trouvé par les pêcheurs pour encadrer l'activité de pêche à la coquille est la mise en place d'une licence. Une fois attribuée, la licence octroie des droits et impose des devoirs à celui qui la détient. Attribuée selon des critères précis elle peut donc être retirée en cas de non respect de ceux-ci, elle devient alors un outil de gestion et de régulation de l'activité de pêche. En 1973, la licence Coquille Saint-Jacques - Baie de

plété par des restrictions des jours de pêche autorisés, la réglementation technique évolue également. A partir de 1976, les pêcheurs et les instances de gestion s'interrogent sur la mise en place de quotas individuels tels qu'ils se pratiquent sur certaines pêcheries comme celle du ramassage des ormeaux. Le risque de fraude sur les captures a toujours été considéré comme plus important avec un système sous quotas a conduit les décideurs à toujours préférer le système horaire jugé plus maîtrisable.

Contrôle de la pêcherie

Georges Pierron raconte comment les pêcheurs ont imaginé et organisé le contrôle de leur propre pêcherie : *« A partir du moment où l'on avait fait tout le travail d'encadrement de l'activité de pêche et de préservation du stock, il fallait organiser un contrôle. Le système ne marche que comme ça, par la peur du gendarme, du contrôle en mer. J'ai donc eu cette idée tordue : arrêter un avion pour organiser les contrôles. On le paie avec les licences pour mettre en place un budget de campagne et c'est ensuite aux Affaires Maritimes d'organiser des contrôles. On ne souhaite pas savoir la façon dont ils l'utilisent afin qu'il n'y ait pas de connivences entre pêcheurs et contrôleurs. Une fois en mer, l'avion dissuade les fraudeurs et tout le monde rentre au port une fois le temps de pêche écoulé. Depuis quelques années, le procureur a demandé que lui soient transmis les dossiers de fraude. Cela rend la fraude encore plus risquée et la réduit donc ». C'est une des premières fois que les pêcheurs mettent eux-mêmes en place un système qu'ils paient de leurs poches pour se faire contrôler.*

Aujourd'hui, la pêcherie de Saint-Jacques est bien encadrée.

Un contingent de 250 licences non cessibles est attribué selon des critères techniques (taille et puissance du navire, caractéristiques des dragues, zones de pêche) aux couples patron-navire pour la saison. Elle implique le respect d'un certain nombre de mesures : réglementations horaires et calendaires, zonages (secondaires puis principaux), quota global et par navire par homme embarqué, etc. Cette pêche reste rentable avec cet encadrement. En 2008-2009, la production moyenne est de 720kg pour 45 minutes, soit un rendement horaire proche de la tonne.

La sélectivité des dragues a évolué à l'initiative de quelques pêcheurs, passeurs d'innovations. Initialement fixée à 72 mm, la taille des anneaux a été progressivement augmentée afin

d'adapter l'engin à la taille réglementaire de capture tout en réduisant la mortalité par pêche. Cette taille est aujourd'hui de 92 mm.

Afin d'absorber l'excédent de production non vendu en frais et ainsi empêcher la destruction de Coquilles, deux usines de décorticage et surgélation ont été mises en place. Les Organisations de producteurs sont actionnaires à 49 %.

Probablement bien aidé par la dynamique naturelle, le stock de Coquilles de la Baie de St-Brieuc semble préservé par cette gestion collégiale, imaginée et mise en place par des pêcheurs.

Face à une situation critique de la pêche, il faut bien comprendre que les évolutions de mentalités et les initiatives telles que la construction de cet aménagement de la pêcherie de coquilles de la baie de Saint-Brieuc sont à considérer comme de grands pas en avant. En effet, les communautés de pêcheurs sont, en général, des populations très conservatrices qui par définition appréhendent mal le changement. Lorsque ces changements les touchent directement (ressources, zones de pêche, techniques de pêche, conflits d'usages ou d'intérêts), les réactions sont souvent ponctuées de méfiance et de scepticisme voire le refus en bloc. Cependant, les initiatives et les modifications de pratiques, d'état d'esprit, si minimes qu'ils puissent paraître pour des personnes initiées, diplômées, ou tout simplement habituées à ces évolutions rapides, doivent être reconnues comme telles car elles témoignent de profondes évolutions de pensée et de visions, d'auto-remise en question, etc.

Les projets et tentatives d'aménagement des pêcheries ne prenant pas en considération ces variables auront très souvent toutes les peines du monde à voir aboutir leurs démarches. En revanche, l'intégration de la vision collective des pêcheurs et de leurs connaissances empiriques, l'explication des démarches et des objectifs visés, l'échange, la recherche de consensus, la concertation, sont autant de choses à considérer pour mener à bien ce type d'entreprises et faire évoluer l'aménagement des pêcheries. Les pêcheurs auront d'avantage tendance à être sceptiques, suspicieux, car habitués à recevoir des réglementations plus souvent d'« en haut » (système Top-Down) que de proposer eux-mêmes des alternatives (système Bottom-Up). Les aménagements résultants des travaux menés par et avec les pêcheurs prennent tout leur sens en étant utilisés par leurs développeurs et adaptés localement et donc acceptés plus facilement.

Bastien Malgrange



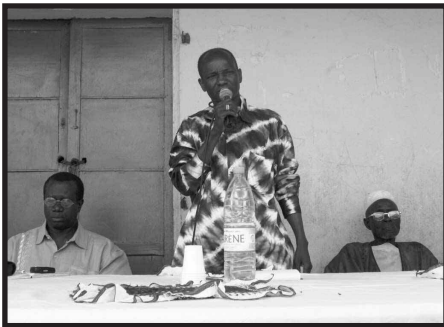
Photo Violaine Merrien, CLPM St Brieuc - St Quay

Saint-Brieuc est mise en place et le nombre de demandes s'élève à 469. Dans un premier temps, toutes les demandes sont acceptées et délivrées au couple patron/navire. *« Il fallait [cependant] trouver un moyen pour diminuer doucement cette masse de licences et arriver à un équilibre entre la ressource et l'activité de pêche »,* raconte Georges Pierron. Progressivement, en ne renouvelant pas les licences suite aux cessations d'activités, en restreignant les attributions aux originaires du département, le nombre de licences parvint à être réduit jusqu'aux environs de 250. Le système horaire mis en place est com-

Près de 500 jeunes pêcheurs rapatriés d'Espagne se rebiffent...

«Nous sommes des candidats malheureux à l'émigration clandestine. Cela fait 3 ans qu'on a été rapatrié. Nous sommes ballottés par l'Etat pour des promesses non tenues. Il est temps qu'on s'organise davantage et qu'on prenne notre destin en mains...»

Ndiaga Samb, jeune pêcheur sénégalais rapatrié d'Espagne, semblait régler ses comptes avec tout le monde. Ce samedi, 25 juillet à Kayar (70 km au nord de Dakar), Ndiaga s'adressait ainsi à plus



Le maire de Kayar, Masseck Guèye (au micro), Raphaël Ndiaye de Enda Eddoc (à gauche) et Baye Ablaye, Grand Sérigné de Kayar, Photo Mamadou Lamine Niassé

aider mais c'est à vous d'être rigoureux et cohérents dans vos discours et vos actes». Raphaël faisait allusion au retard criard d'un grand nombre de clandestins, retard ayant quelque peu perturbé le démarrage de l'Assemblée générale où on demandait, aux rapatriés, d'exprimer leurs besoins de formation et d'insertion dans différents corps de métiers. «Il y va de votre esprit d'organisation et de méthode», leur lança Raphaël.

Le notable, Baye Ablaye, «Grand Sérigné» de Kayar raille solennellement les clandestins en ces termes : «On vous colle l'étiquette de jeunes, mais vous ne l'êtes plus. Le courage dont vous avez montré en défiant l'Atlantique au risque de votre vie, mettez ce même courage à la réflexion sur votre avenir pour rester et vivre dignement à Kayar». En terminant son discours pathétique, le patriarce pêcheur rappelle la place importante qu'occupe Kayar dans la pêche au Sénégal, affirmant qu'il n'y a plus de poisson et qu'il faut «un projet d'Aire marine protégée».

Les débats dans le plan local de développement

Au coeur des débats, les clandestins ont fait des demandes répétées (des jeunes) pour bénéficier de formations, surtout celles dispensées par l'Office national de la formation professionnelle (ONFP). Les secteurs ciblés sont : l'agriculture, la menuiserie, le commerce, le tourisme rural intégré, le mareyage et la pêche. Mais pour cette dernière, force est de constater qu'à Kayar, beaucoup de rapatriés ont perdu espoir car ce secteur est en crise due à la surexploitation de la ressource halieutique. «La pêche ne nourrit plus son homme», se désole Mbaye Diouf.

«Est-ce possible de bénéficier des projets gouvernementaux comme le Plan Reva (Retour vers l'Agriculture) ou d'autres fonds de réinsertion existents», se demande alors Ablaye Faye.

Auparavant, le maire de Kayar monsieur Masseck Guèye, qui s'était félicité de cette rencontre, avait souligné qu'il allait bien s'impliquer dans les futurs projets élaborés par ces jeunes clandestins. «Je prends l'engagement de vous appuyer, leur a-t-il dit, et les fruits de vos débats vont intégrer le plan local de développement de la municipalité». Si la plupart des jeunes prenaient, pour la première fois, la parole en public, n'empêche

qu'ils ont lancé des tirs groupés à l'encontre de ce GIE, sur sa gestion et son président Modou Ndoye Thioune. Certains ont même réclamé le renouvellement du bureau. «Le GIE c'est quoi, c'est qui, où sont les documents officiels pour attester de son existence ?», doute foncièrement Mamadou Thiam. Raison pour laquelle le maire avait exhorté les jeunes à la démocratie et à la transparence dans la gestion de leur GIE. Une gestion jugée complexe vu la complexité de la composition du GIE

comprenant 500 membres avec plusieurs corps de métiers différents. «Pour s'en sortir pourquoi ne pas éclater ce GIE et le remplacer par des associations fondées sur des regroupements professionnels», propose à l'assistance l'adjoint au maire. Une nouvelle réflexion à mener «avec un esprit de dépassement», comme l'avait demandé à ses camarades Modou Ndoye Thioune au tout début de la rencontre.

Madieng Seck

Afri-Infos n°27, Août / Septembre 2009

d'une centaine de ses camarades, victimes de l'émigration clandestine, venus participer à l'Assemblée générale du groupement d'intérêt économique (GIE) des rapatriés d'Europe, d'Espagne notamment. Moins mordant, mais plus précis quand même, son prédécesseur Samba Fall Ndiaye avait, lui, fortement évoqué le besoin de terres cultivables pour exercer une nouvelle activité. «Nous voulons, dit-il, plusieurs ha de terre pour cultiver dans les environs de Kayar»

Plus de poisson à Kayar !

Dans la cour de l'école primaire de Kayar, petite ville de pêcheurs, les tentes installées pour l'occasion refusaient ce petit monde de clandestins, comme on les appelle ici couramment.

Cette Assemblée générale, avait été précédée, il y a un mois, d'une enquête (lire encadré) faite sur ces émigrés clandestins. En milieu de matinée, plusieurs dizaines de jeunes avaient déjà commencé à débattre de leur sort, en présence du maire, des chefs coutumiers, ainsi que d'une délégation de Enda Tiers monde Eddoc envoyée par l'Ong Collectif pêche et développement (Lorient-France). Le Collectif est prêt à aider ces rapatriés, comme l'a rappelé, du reste, Raphaël Ndiaye, patron de Enda Eddoc. Ce dernier a d'ailleurs indiqué aux jeunes que le futur partenariat avec le Collectif pêche et développement peut durer cinq voire 10 ans. «Les toubabs annoncent-il à l'assistance, veulent vous

Pauvreté et dignité à l'origine de l'émigration clandestine

La pauvreté accentuée par la crise dont la pêche artisanale et la dignité de vouloir répondre financièrement aux sollicitations de la famille sont à l'origine de l'émigration clandestine. C'est ce qui ressort de l'enquête effectuée en juin 2009 à Kayar (Sénégal) initiée par le Collectif pêche et développement. Elle a été menée par Enda Eddoc, en collaboration avec l'Institut de pêche de l'université de Dakar, UBS (France) et l'Agence Jade/Syfia Sénégal. L'enquête, visait à enrichir la réflexion des 500 jeunes rapatriés, victimes de l'émigration clandestine vers l'Espagne et l'Italie (2004 et 2007). Elle devrait permettre de formuler des projets de projets pour leur réinsertion dans la vie socio-professionnelle au Sénégal.

127 clandestins, répartis dans cinq quartiers de la ville, ont répondu aux questionnaires. Selon l'enquête, près de 80% des personnes qui émigrent clandestinement ont moins de 32 ans. Les aînés et les cadets tentent l'aventure parce qu'ayant des responsabilités sociales dans leur famille où les gens, pour assurer la relève, se marient très tôt. L'enquête révèle aussi que 68,5% des émigrés clandestins sont mariés et que 75% ont, au moins, un enfant. Si une grande majorité de ces émigrés (56,7%) a comme unique activité la pêche, c'est parce que le niveau scolaire est très bas. Seuls 4,5% et 13,4% ont respectivement fait des études moyennes et secondaires.

La crevette ne paie pas

C'était une activité lucrative dans les années 1980 - 1990. Mais la crevette d'aquaculture, qui constitue le gagne pain de nombreuses personnes dans les Sunderbans, a connu une terrible chute. Maureen Nandini Mitra mène l'enquête pour savoir pourquoi.

Accroupie sur le môle glissant, recouvert de terre argileuse, son sari en coton léger dégoulinant, Meena Sahu, complètement trempée, vide l'eau qui est dans son seau grâce à une coquille cassée de coquillage, la transfère vers un bol blanc en fer émaillé. Et elle compte les précieuses crevettes juvéniles, fines comme un fil, qui maintenant se distinguent très nettement : vingt-cinq, ... 28..., 29... » : ses lèvres comptent en silence alors qu'elle ne cesse de fixer son bol d'un regard oblique. Durant toute la matinée, Sahu a marché dans les bassins autour de son village insulaire, Dulki, tout en traînant un filet à mailles fines derrière elle. Sahu est une meendhara, une pêcheuse de crevettes juvéniles. Comme des milliers d'autres femmes, enfants et parfois même des hommes dans les Sunderbans, elle est dans l'eau jusqu'à la taille et ce jusqu'à 10 heures par jour, pêchant avec son chalut des bagda meen, crevettes juvéniles de l'espèce *penaeus monodon*, grosses crevettes tigrées.

Quand elle récolte 1000 crevettes juvéniles, elle est payée 60 roupies (une roupie = 0,0156 euros) par le

arabdar, l'acheteur local, qui les vendra ensuite à des fermes d'élevage, à des grossistes, et aussi plus loin dans l'Inde intérieure pour au moins deux fois ce prix. Les fermes vendront ensuite les crevettes adultes à de grosses sociétés d'exportation qui les étèteront, les surgèleront et les expédieront par bateau vers le Japon, les Etats-Unis et les pays de l'Union Européenne. Quelques-unes des prises de Sahu pourraient très bien atterrir dans des cocktails aux crevettes vendus 25 dollars pièce (1 220 roupies) par un restaurant huppé de Manhattan.

Pour pêcher 1000 crevettes juvéniles, Sahu doit travailler six jours. Elle gagne environ 240 roupies pour un mois de ce travail, ce qui est à peine suffisant pour permettre à une personne même seule de s'en sortir et ce, alors que pourtant, nous sommes au fin fonds du Bengale-Occidental. « Il y a quinze ans, j'aurais pu gagner jusqu'à 1800 roupies pour 1000 crevettes juvéniles mais maintenant, les choses ont changé », dit-elle. Les préoccupations économiques, technologiques et environnementales propres à l'industrie de la crevette se sont modifiées au fil des années, ce qui a conduit à des changements dans le destin des meendharas comme elle.

La route de l'argent

La production de crevettes dans le Bengale Occidental côtier remonte environ à 200 ans et à l'époque, elle se

faisait sous la forme d'une polyculture qui combinait riz et crevette. Les rizières de riz paddy étaient autorisées à laisser entrer l'eau au début de la saison nouvelle ce qui permettait aux jeunes crevettes sauvages de pénétrer dans les rizières. Les crevettes parvenues à l'âge adulte étaient pêchées après la récolte du riz. Dans les années 1950 - 1960, ce système conduisit à la réalisation de bassins permanents, les behries, qui ne recevaient pratiquement que des crevettes juvéniles, sauvages au moment de leur capture. Selon les statistiques officielles du gouvernement de l'Etat, les fermes aquacoles en eau saumâtre couvrent environ 48 000 hectares de la côte du Bengale Occidental. Les behries traditionnels représentent 43 322 hectares. La superficie restante, soit 4678 hectares, correspond aux fermes commerciales.

La production de crevettes d'aquaculture décolla surtout à la fin des années 1980 dans les Etats côtiers de l'Inde, quand le gouvernement commença à exporter des crevettes vers le Japon, les Etats-Unis et les Etats Européens. A cette époque, l'exportation de produits de la pêche en provenance du Bengale-Occidental était constituée presque exclusivement de crevettes congelées et elle augmenta alors de manière très conséquente : de 2,5 millions de roupies dans les années 1970, elle passa à 600 millions de roupies dans les années 1980.

La nette augmentation des exportations s'avéra être une aubaine pour les habitants des Sunderbans puisque c'est de cette seule région que provenaient les crevettes juvéniles *penaeus monodon* ; celles-ci étaient ensuite expédiées vers les fermes d'élevage qui se dressaient alors comme des champignons sur tout le littoral de l'est et du sud-ouest de l'Inde. Au début des années 1990, les crevettes juvéniles devinrent une importante source de revenus pour beaucoup de familles très pauvres dans les Sunderbans. Le marché était en plein essor et une famille pouvait gagner 7 000 roupies ou même plus par mois grâce à ses filets. « Les prises varient d'une saison à l'autre mais c'est en septembre et en octobre qu'elles sont les plus importantes : en effet, les larves écloses durant la mousson arrivent alors en raison des grandes marées » dit Sahu.

Les crevettes *penaeus monodon*



Tri des crevettes, photo Brigitte Englehard, 2007

vivent en mer mais entrent dans les innombrables rivières et criques qui existent dans les Sunderbans pour y déposer leurs oeufs. Puis, juvéniles, elles retournent vers la mer et c'est alors que les meendharas les piègent dans leurs filets. Le travail est plein de dangers. Les eaux boueuses sont infestées de chiens de mer, variété de requins, appelés localement kamots et de crocodiles, dit Tushar Kanjilal, un enseignant qui a passé plus de trois décennies à travailler sur le développement rural dans les Sunderbans. « Officiellement, dix attaques mortelles advenues ici et dues à des crocodiles sont rapportées environ chaque année. Les attaques de requins sont fréquentes mais la plupart du temps, elles ne sont pas signalées. Les requins ne tuent pas mais arrachent des morceaux de chair. Souvent les victimes n'en prennent conscience que quand l'eau autour d'elles devient rouge », dit-il.

Mais l'attrait de revenu additionnel est fort chez ces villageois. L'anthropologue Annu Jalias de l'Ecole des Sciences Economiques de Londres, qui a beaucoup travaillé dans la région, a affirmé que, avant que ne démarre la pêche de la crevette, beaucoup d'iliens avaient à peine de quoi vivre. Ceux qui n'étaient pas propriétaires terriens travaillaient dans les forêts de mangroves, ramassant le bois, collectant le miel et pêchant des crabes dans les zones humides de faible profondeur.

Revenu précaire

« Le premier coup porté aux meendharas fut le développement des écloséries en Orissa et en Andhra Pradesh au début des années 1990 : les larves pouvaient y être produites artificiellement », dit Harekrishna Debnath, président du National Fishworkers' Forum, le NFF, qui est basé à Calcutta. Au début, ceci eut cependant peu d'incidences sur leur revenu car ces larves connurent une forte mortalité et la demande de crevettes juvéniles sauvages restait forte.

Puis en 1995-96, un virus mortel se propagea sur toute la côte indienne, dans les fermes productrices de crevettes. Ce virus au syndrome très caractéristique, des taches blanches, élimina toute la production de crevettes du pays en quelques jours et jusqu'à ce jour, selon les chercheurs de l'institut de recherche sur les pêches (CMFRI), qui est basé à Chennai, aucun remède ne lui fut trouvé. C'est aussi à cette époque que des écologistes et des militants agissant pour la protection des droits fonciers sur la côte de l'Inde commencèrent à se manifester contre la

conversion de terrains agricoles fertiles en bassins d'eau saumâtre destinés à recevoir des fermes commerciales de crevettes avec les conséquences qui en découlaient : petits fermiers contraints de quitter leur terre et dégradation de l'environnement côtier.

Selon une décision de justice revêtant un intérêt public dans un procès intenté par Sankaralingam Jagannathan, militant reconnu en matière de protection des droits fonciers, la Cour Suprême interdit en décembre 1996 la production semi-intensive de crevettes en Inde. La Cour considéra que les exploitations de pêche devaient se situer au moins à 500 mètres de la côte et qu'elles ne pouvaient pas utiliser de terrains qui soient de première qualité, telles que des terres agricoles, des zones humides, des mangroves, des estuaires, des marais salants, des terres appartenant au gouvernement central et des terres appartenant à l'Etat de situation du bien. Pour respecter cette décision judiciaire, beaucoup de fermes furent détruites et une administration, the Coastal Aquaculture Authority, fut mise en place pour réglementer l'aquaculture côtière du pays. « Ces deux éléments eurent réellement pour effet de cesser la production de crevettes dans le pays pendant quatre années. L'industrie s'écroula presque entièrement », dit Debnath.

Durant cette période, les écologistes commencèrent à faire part de leurs soucis à propos de la manière dont sont pêchées les crevettes juvéniles dans les Sunderbans. « La manière de procéder n'est pas pertinente car elle n'est pas respectueuse de l'environnement : certes, les filets très fins qu'utilisent les meendharas leur permettent de pêcher les crevettes juvéniles, mais ils pêchent aussi de nombreuses autres espèces de poissons, de crevettes, leurs larves, qu'ils jettent ensuite avec insouciance », dit Kanjilal. « Ceci entraîne par voie de conséquence une diminution importante des populations locales de crevettes et poissons. » Il ajoute qu'un piétinement constant par les pêcheurs du littoral si fragile déstabilise les rives du bord de mer car la vase en se détachant, contribue à l'érosion du sol de l'île : ceci est un problème sérieux car dans le delta, c'est constamment que terre et mer sont en guerre acharnée.

En 1995, le gouvernement de l'Etat interdit que soient collectées les crevettes juvéniles sauvages, mais en l'absence d'offres de reconversion et du fait du peu de surveillance, les meendharas continuèrent à exercer leur travail traditionnel. « Nous ne pouvons pas les

empêcher car ils ont besoin de vivre », dit Madhumita Mukherjee, co-secrétaire au Ministère des pêches de l'Etat. Nous réfléchissons actuellement à des choix alternatifs qui permettraient d'offrir des moyens d'existence autres, tels qu'élever des animaux et en ce moment, nous sommes à la recherche de fonds. »

Concurrence et évolution du marché

« Aujourd'hui, il y a plus d'acheteurs qui choisissent des crevettes juvéniles en provenance des écloséries d'Andhra Pradesh et d'Orissa, qui peuvent être achetées pour 200 roupies les 1000 et correspondent à une espèce plus résistante. L'infection virale touche davantage les espèces naturelles, donc la demande pour ce produit est moindre », dit Taj Mohammad, Président de l'Association des Exportateurs de Produits de la mer, en provenance de l'Inde, région des Sunderbans.

Un autre point, plus récent, touchant les meendharas est la chute notable des quantités de crevettes exportées. Certes, la crevette surgelée continue à être le plus important des produits d'exportation de l'Inde mais sa part dans les exportations est passée cette année à 42% alors qu'elle était de 52% pour la dernière année fiscale. « La crise économique mondiale a asséné un grand coup à l'industrie », dit Taj Mohammad. De nombreux importateurs de produits de la mer ont annulé leurs commandes, ajoute-t-il. Le prix des crevettes qui s'établissait l'année dernière à 10\$ US le kg (500 Roupies) sur le marché international est tombé à 7\$ US le kg. Selon Harekrishna Debnath, en tenant compte du taux actuel de l'inflation, le prix du marché aurait dû être de 14\$ US.

En fait, les exportations de crevettes vers les Etats-Unis sont en baisse depuis 2004, quand sous la pression de ses producteurs de crevettes locaux, ce pays a imposé une taxe anti-dumping de 10,54% en moyenne sur toute cargaison de crevettes de l'étranger (taxes pouvant aller de 24,52% à 4% pour certaines sociétés exportatrices en fonction du type de produit, des résultats économiques de la société et du volume).

Le contrôle de la qualité reste un problème. L'année dernière, l'Union Européenne a rejeté 45 cargaisons de crevettes en provenance de l'Inde suite à la découverte de restes d'antibiotiques. Jusqu'en juin 2008, elle avait rejeté 10 cargaisons, dit Taj Mohammad. « Ils disent aussi que notre manière de

préservé et d'emballer la marchandise n'est pas en conformité avec les normes internationales. En fait, ce ne sont que moyens de pression pour ouvrir plus grand encore le marché Indien aux poissons d'importation, de telle sorte que les Pays occidentaux, à leur tour, puissent nous envoyer toute leur production de produits de la mer», dit Harakrishna Debnath. « Alors qu'ils nous pénalisent, ils accordent des exonérations douanières pour les exportations en provenance de pays en voie de développement tels que le Bangladesh, l'Indonésie et le Guatemala. Nous sommes donc désormais en concurrence avec leurs produits», ajoute-t-il.

Blanc sur noir

Un autre gros revers qui a fait encore baisser le prix de la crevette *penaeus monodon* a été une augmentation de la demande d'une variété de crevettes blanches, la *penaeus vannamei*, habitant normalement la côte pacifique de l'Equateur et du Mexique, que l'on ne trouve pas en Inde. Elle est très demandée aux Etats-Unis et dans de nombreux pays asiatiques, et son élevage s'est beaucoup répandu dans des pays tels que la Chine et la Thaïlande.

Les coûts de production de la crevette *penaeus vannamei* sont moindres et le rapport en chair est plus élevé, disent les chercheurs du CMFRI. Il y a déjà longtemps que les exportateurs indiens demandaient à être autorisés à importer cette espèce dans le

pays mais l'administration en charge de la réglementation de l'aquaculture côtière s'y opposait en répondant que ce n'était pas viable car, disent les chercheurs du CMFRI, la crevette étrangère pourrait détruire, dans les Sunderbans et autres zones côtières, les populations de crevettes *penaeus monodon* locales.

Cependant, en ce début d'année, sur la pression des exportateurs de produits de la mer, le Ministère de l'Agriculture Fédéral de l'Inde a donné l'autorisation pour la production de la crevette *penaeus vannamei*. Comme les

larves-souche de départ n'ont pas encore été importées, il faut encore attendre pour voir ce qui va se passer en Inde avec les crevettes blanches.

Jusqu'alors, les meendharas comme Sahu conserveront encore dans les Sunderbans un petit espoir d'avoir un revenu même s'il est bien amputé.

Notre Terre n°28
Down to Earth, 16-31 décembre 2008
Traduction Michèle Jammet, Crisla



Tas à trier, Inde du Sud, 2007, photo Brigitte Englehard

Regards sur la pêche et l'aquaculture - Pêcheurs et poissons font l'actualité
Commentons-la !!!

<http://aquaculture-aquablog.blogspot.com/>

Le Collectif **Pêche et Développement** est une organisation indépendante qui a pour but la promotion des échanges entre pêcheurs et travailleurs de la pêche du Nord et du Sud, l'information sur le développement dans la pêche et l'aquaculture.

Pêche & Développement est tiré à 600 exemplaires. Beaucoup de nos lecteurs habitent les pays du Sud (Asie, Afrique, Amérique latine). Ces envois hors Europe représentent un surcoût très important. L'échange d'informations avec le Sud étant un objectif prioritaire, nous demandons à nos lecteurs des Pays du Nord de souscrire un abonnement. Ce bulletin est co-édité par le Collectif et le CRISLA. Seul l'éditorial exprime le point de vue du Collectif, les articles signés n'engagent que leur auteur.

Bulletin d'abonnement

Nom / Organisation : Prénom :

Adresse :

.....
Abonnement pour 1 an (4 numéros) : ordinaire 12€, soutien 18€
Chèque à l'ordre du CRISLA, à retourner à Pêche et Développement c/o CRISLA
1, avenue de la Marne 56100 LORIENT, France - tél CRISLA : 02 97 64 64 32 - e.mail : crisla@ritimo.org
Tél Collectif : 02 97 84 05 87 - fax : 02 97 64 64 32 - e.mail : peche.dev@wanadoo.fr
site Internet : <http://www.peche-dev.org> ISSN 1283-6885

COMITE DE REDACTION

Fanny Brun, Danièle Le Sauce,
Mustapha El Kettab, Philippe
Favrelière, , Alain Le Sann,
Ana Toupin

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Alain Le Sann

MISE EN PAGE

Fanny Brun

IMPRESSION

Objectif repro

Le CRISLA bénéficie d'un appui
du Ministère des Affaires étrangères
dans le cadre du réseau RITIMO